



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants Maison Centrale de Saint-Martin de Ré

Le 28 septembre 2022

FLASH-INFO :

"4 ans de prison ferme pour le détenu qui a tenté d'agresser avec arme une surveillante à la Maison Centrale de Saint-Martin de Ré"

Pour rappel, le samedi 24 septembre 2022 un détenu a tenté d'utiliser son pic contre une surveillante au moment de la distribution du repas. Fort heureusement, l'auxiliaire d'étage a sauté sans hésitation sur le détenu qui s'apprêtait à frapper la collègue avec son arme. Lors de cette action spontanée la collègue a été blessée violemment à la tête.

Pour information, un deuxième "pic" a été retrouvé sur le détenu lors de l'interpellation avant la mise au quartier disciplinaire,

Ce jour 28 septembre, le détenu a été condamné en comparution immédiate par le T.C. de La Rochelle à 4 ans de prison ferme (de plus)...

Le S.P.S. se félicite de ce verdict et continuera à soutenir la collègue qui s'est constituée partie civile.

Le S.P.S. réitère sa demande quant au transfert de ce détenu "anti-bleu" qui n'a plus rien à faire sur l'île de Ré...

Une délégation S.P.S. a été reçue ce matin par la Direction. Nous avons fait le point sur cette énième grave agression (avec pic) de trop en lien malheureusement avec les carences préoccupantes qui gangrènent chaque jour un peu plus la Maison Centrale et épuisent moralement les personnels.

Notre pensée est aussi pour notre collègue qui réalise les faits et souffre de cette douloureuse épreuve. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et que cette sanction puisse soulager quelque peu le calvaire qu'elle traverse depuis cette atteinte à la vie...

Cette condamnation n'est pas une victoire mais une juste reconnaissance qui ne doit pas rester sous silence dans le fléau des agressions de surveillant(e)s que le S.P.S. continuera à combattre sans relâche...

Le bureau local S.P.S.